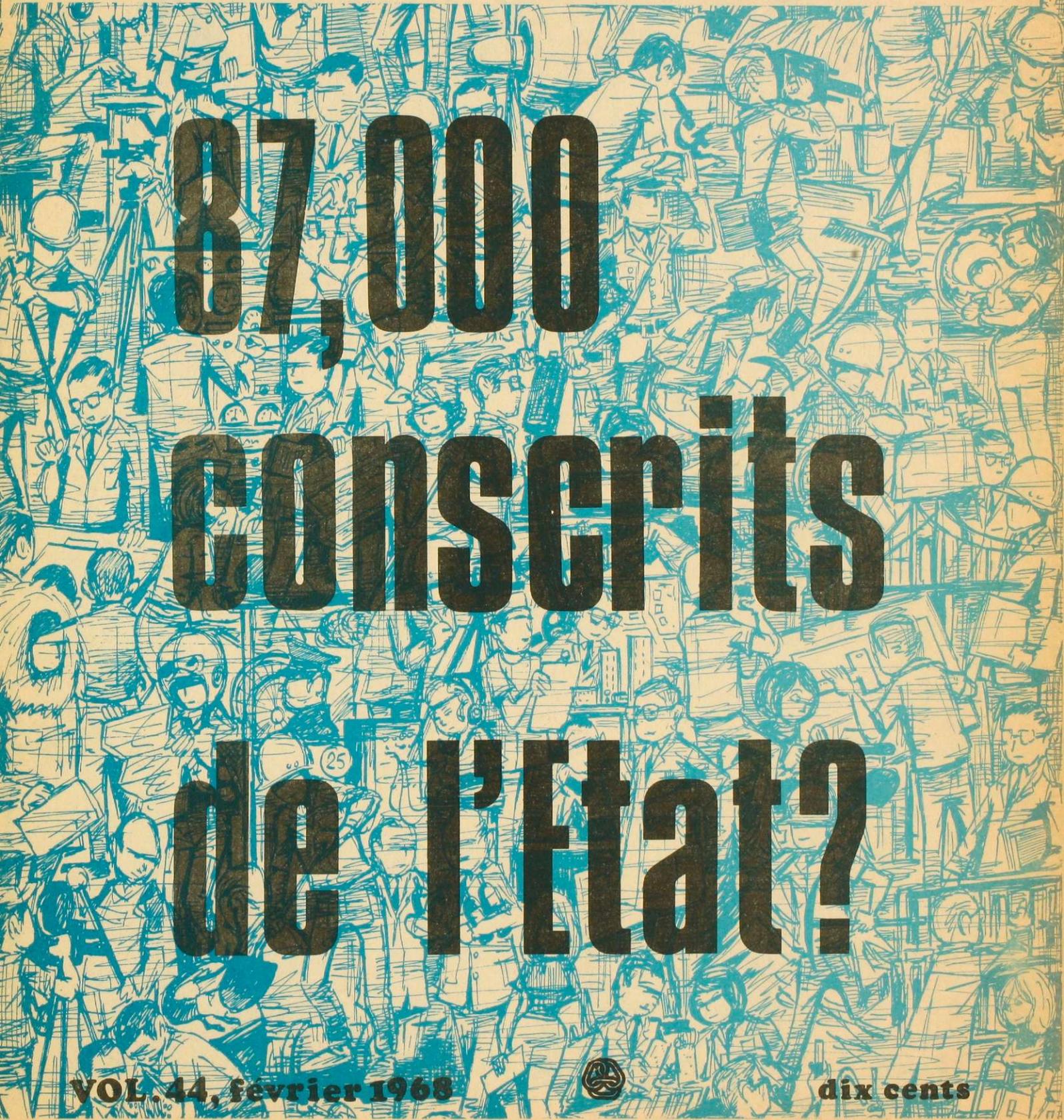


le travail



**87,000
conservés
de l'état?**

VOL. 44, février 1968



dix cents

Lettre à l'éditeur

Cher Monsieur,

Faisant suite à un article paru dans "LE TRAVAIL", décembre 1967 et portant comme titre "L'EMPEREUR DE LA RIVE-SUD, HERVE BARI-BEAU, contrôle une bonne partie de l'information à Québec", nous aimerions faire la mise au point suivante:

La direction de Radio Etchemin, compagnie propriétaire de la Station radiophonique C.F.L.S. est formée de Messieurs Adrien Bégin, président, Jules Côté, vice-président et Louis Robert Ruel, secrétaire-trésorier. Ce sont là les trois seuls actionnaires de Radio Etchemin.

Nous tenons à faire cette mise au point afin d'éviter toute confusion possible.

Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous accorderez à la présente et demeurons,

Sincèrement vôtres,

Patrick Gendron, gérant général
Station Radiophonique C.F.L.S.

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc, Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

14

Important

"Labour" -- the English-language edition of "Le Travail" -- is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,
Montreal, Que.

Le règne de l'arbitraire prend fin chez Baribeau

Après 107 jours de grève, les 210 employés des Industries Baribeau, de St-Romuald de Lévis, sont retournés au travail le 5 février. La nouvelle convention de travail met fin au règne de l'arbitraire qui avait présidé jusqu'ici aux relations patronales-ouvrières dans cette entreprise.

De substantielles augmentations de salaires, l'établissement d'un système d'évaluation des tâches, l'introduction d'un régime de primes de rendement (système de bonis), des clauses assurant la sécurité de l'emploi et l'observance des règlements de sécurité au travail constituent les points saillants de la nouvelle convention de trois ans.

● L'augmentation moyenne des salaires est de \$0.42 l'heure. Dans l'ancienne convention le salaire moyen était de \$1.27 l'heure. Dorénavant les 150 employés masculins gagneront de \$1.53 à \$2.42. Les 60 employées féminines gagnaient jusqu'ici \$1 l'heure sauf une qui recevait \$1.06. Leurs salaires s'échelonnent dorénavant de \$1.31 à \$1.47. Sur les salaires, \$0.10 est rétroactif au 24 août 1967.

● Les augmentations comprennent des réajustements dus à l'adoption d'un système d'évaluation des tâches (\$0.08 en moyenne). Ce système classe les employés selon leur compétence et les responsabilités de leurs fonctions. Allié à une clause de promotion selon l'ancienneté, il chasse à tout jamais l'arbitraire de l'entreprise. Les réajustements dus au système d'évaluation des tâches seront appliqués à 75% dès le 24 août 1968; ce qui dans plusieurs cas signifiera des augmentations de \$0.15 à \$0.31 l'heure.

Le 5 février les syndiqués des Industries Baribeau sont retournés au travail après 107 jours de grève. Ils sont rentrés la tête haute. Ils avaient le sentiment d'être devenus des hommes libres un peu comme les serfs ou les esclaves qui gagnent leur liberté dans les temps anciens.



● La clause qui innove le plus est celle introduisant un régime de primes de rendement (système de bonis). Ces bonis seront versés quotidiennement de telle façon que la prime que se sera méritée un employé grâce à son taux de production supérieur pendant une journée ne pourra pas être perdue si son rendement redevient normal les journées subséquentes.

De plus, l'employeur ne pourra pas modifier seul les standards de production sur lesquels sont basées les primes; tout changement devra être fait conjointement avec le syndicat. Afin d'établir le contrôle du syndicat sur cette importante question un technicien syndical est admis dans l'usine pour effectuer des études de temps. Il faut signaler que cette clause dans son ensemble constitue un précédent dans l'industrie du bois ouvré.

● Le syndicat a aussi obtenu que l'employeur mentionne dans la convention qu'il respectera les lois et règlements provinciaux concernant la sécurité, l'hygiène et le bien-être; ce qui autorise des griefs s'il y a violation. Le manque de sécurité au travail était l'un des principaux griefs des syndiqués, plusieurs accidents étant survenus ces dernières années.

● Autres points importants: la durée des deux périodes de repos quotidiennes est portée de 10 à 15 minutes, la prime de nuit horaire est portée de \$0.10 à \$0.13, les employés bénéficieront de 9 congés payés annuellement au lieu de 8. Enfin, les employés qui accomplissent plusieurs tâches seront payés selon le taux prévu pour la mieux rémunérée.

le travail

87,000 conscrits de l'Etat?

VOL. 44, février 1968

dix cents

Ce sont des citoyens à part entière qui négocient avec Québec, cette année

Des milliers et des milliers d'hommes et femmes travaillent sur tout le vaste territoire québécois pour servir la population. Directement ou indirectement, ces milliers de salariés, sont payés par le gouvernement du Québec.

Ils instruisent des centaines de milliers d'enfants, ils soignent des centaines de milliers de malades, ils s'occupent des besoins quotidiens de larges secteurs de la population défavorisée ou pauvre, ils entretiennent des dizaines de milliers de milles de voie, ils travaillent en forêt, dans le Grand Nord, dans les grandes villes, dans les édifices gouvernementaux. Ils accomplissent de gigantesques travaux de génie comme ils accomplissent les tâches les plus humbles et les plus ingrates. Toutes ces personnes sont au service du gouvernement. Cela veut dire qu'ils servent la population québécoise.

Parmi eux, 87,000 sont syndiqués. Ils sont affiliés à la CSN ou ils ont une entente de service avec la CSN.

Ils sont actuellement groupés en huit grands syndicats, fédérations ou secteurs. Tous sont ou seront en négociation au cours de l'année.

Qui sont-ils, que font-ils, qui sont leurs dirigeants? C'est ce que vous verrez dans les pages qui suivent.

Rappelons nous d'une chose. Ces milliers de salariés ne sont pas des conscrits. Ce sont des êtres humains comme les autres, ils ont les mêmes droits fondamentaux. Au Québec, toutes les catégories de travailleurs doivent jouir d'une même liberté et méritent une égale considération. Le gouvernement actuel, mal préparé, mal organisé, a eu tendance à traiter certains groupes comme des conscrits. La classe laborieuse n'accepte pas de se faire diviser ainsi. Les travailleurs, quels qu'ils soient, se sentent égaux devant le gouvernement.

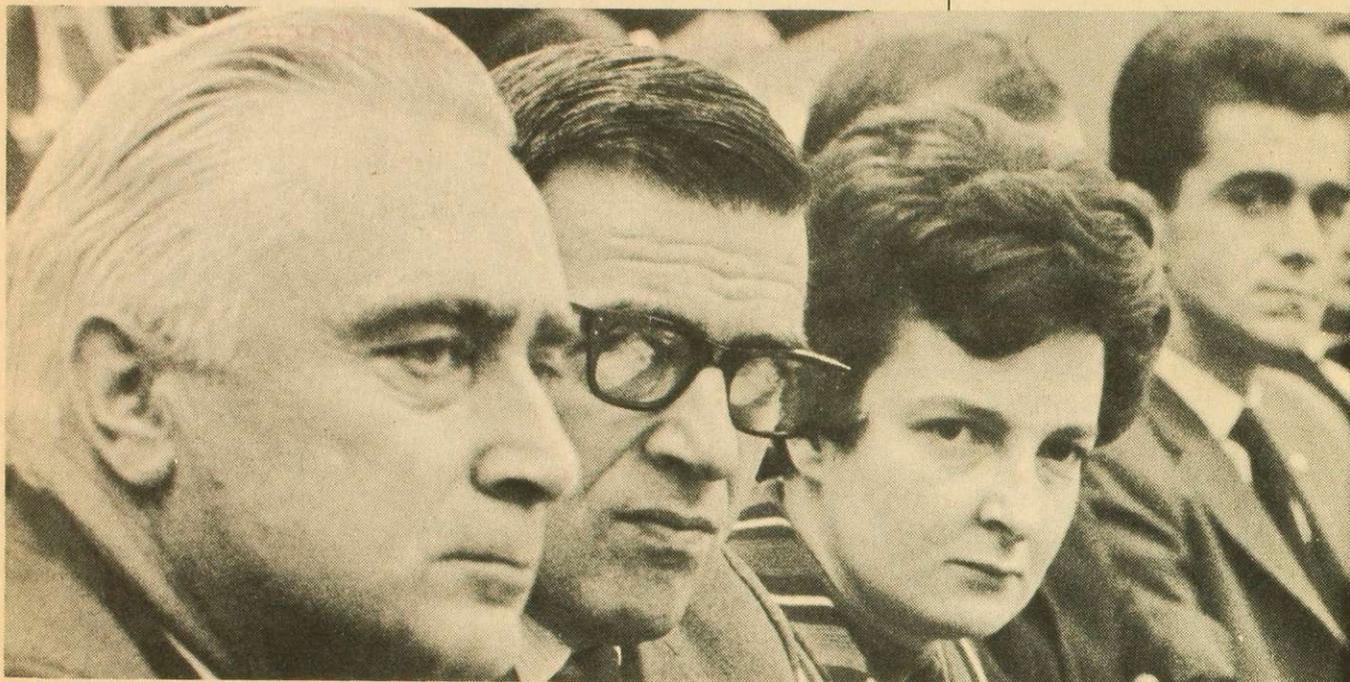
(Qui sont ces 87,000? — Voir en pages 4, 5, 6 et 7).



Les 30,000 membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ)

QUI SONT-ILS ?

Regardez la télévision



Le 16 janvier le SFPQ présentait son projet de convention collective au gouvernement. La photo ci-dessus fut prise à cette occasion. De gauche vers la droite, Jean-Paul Breuleux, président général du syndicat; Eugène Talbot, secrétaire général; Nicole Forget, vice-présidente et Doris Charland, vice-président.

Le syndicalisme a commencé à investir cette place forte de la fonction publique québécoise depuis 1962. Pendant plus de deux ans, les pionniers se butèrent à l'obstination du premier ministre du temps, M. Jean Lesage. "La Reine ne négocie pas avec ses sujets", disait M. Lesage. Mais comme plusieurs autres de ses paroles historiques le premier ministre libéral dut ravalier également cette phrase imprudente.

Avec le vote de représentation du 30 novembre 1964 que la CSN remporta haut la main et le nouveau Code du travail de 1965, on assista à un déblocage spectaculaire.

Le 28 mars 1966 après une ronde d'intenses négociations, le SFPQ signait sa première convention collective avec le représentant de la Reine. Ce premier contrat expire le 27 mars prochain. Les négociations pour le renouvellement ont débuté le 8 février. Le 16 janvier, le syndicat avait présenté ses deux projets de convention, un pour l'unité des fonctionnaires qui groupe 18,000 membres et l'autre pour l'unité des ouvriers qui groupe 12,000 membres.

Depuis novembre dernier le syndicat est présidé par Jean-Paul Breuleux qui a remplacé Raymond Fortin. Il y a quelques jours, Magella Lemay en est devenu le directeur professionnel. Il remplace Raymond Parent qui depuis décembre est secrétaire général de la CSN.

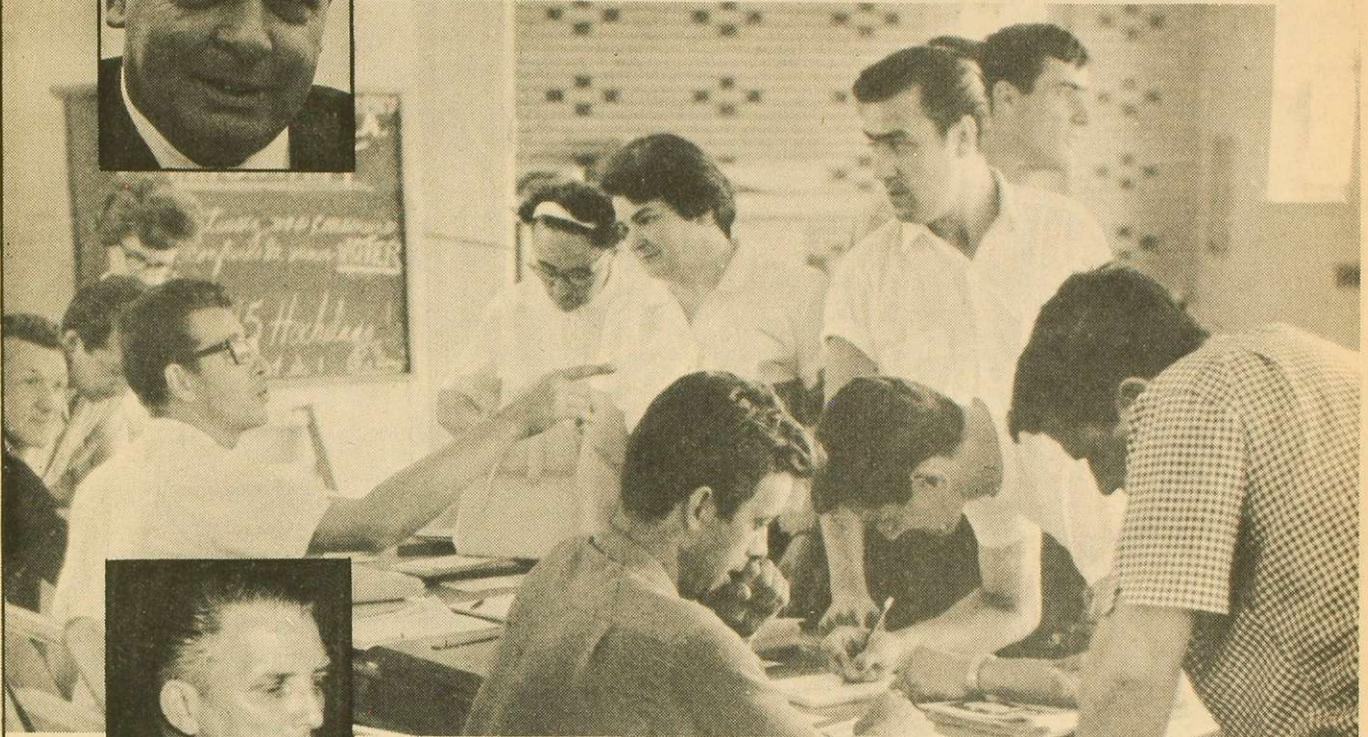
Durant six semaines
à compter de la semaine
du 18 février 1968

Rimouski Lundi	CJBR-TV 6.00 p.m.
Rouyn Mercredi	CKRN-TV 6.30 p.m.
Carleton Mercredi	CHAU-TV 7.30 p.m.
Sherbrooke Vendredi	CHLT-TV 11.30 p.m.
Chicoutimi Vendredi	CJPM-TV 10.30 p.m.
Matane Vendredi	CKBL-TV 6.30 p.m.
Québec Samedi	CFCM-TV 10.15 p.m.
Montréal Samedi	CFTM-TV 3.30 p.m.
Trois-Rivières Samedi	CKTM-TV 6.00 p.m.
Rivière-du-Loup Samedi	CKRT-TV 6.30 p.m.
Jonquière Samedi	CKRS-TV 6.00 p.m.

PAUL-EMILE DALPE,
président de la Fédération
nationale des services.



Les 44,000 membres de la Fédération nationale des Services



Un groupe de syndiqués de l'hôpital St-Jean-de-Dieu, de Montréal.



CYRILLE BOVIN,
un des vice-présidents
de la fédération.
Il représente la région
du Saguenay-Lac-St-Jean.



Plus de 2,000 Québécois
anglophones sont membres de
syndicats affiliés à la Fédération
nationale des services.
Ci-dessus, **EMIL WALZ,**
un Canadien allemand
qui est un des dirigeants de la
section "Montreal General
Hospital".

C'est dans le secteur des hôpitaux que la CSN a accompli une de ses progressions les plus rapides depuis quelques années.

En 1960, 9,000 employés d'hôpitaux étaient membres de syndicats affiliés à notre centrale. Avec l'avènement de l'assurance-hospitalisation et l'accroissement des services hospitaliers, ce nombre grimpa à 25,000 en 1964 puis à 35,000 en 1966. En 1968, 44,000 employés d'hôpitaux sont membres de syndicats affiliés à la Fédération nationale des services (CSN). Sur ce nombre, on compte quelque 4,000 infirmières et 300 paramédicaux.

Les syndiqués du secteur hospitalier connurent leur première négociation à l'échelle provinciale en 1966. Après une grève qui dura du 11 juillet au 4 août 1966, les travailleurs remportèrent la victoire et signèrent avec l'Association des hôpitaux une première convention de 2 ans et demi qui couvre la période du 1er janvier 1966 au 30 juin 1968.

Cette année, on prévoit que les négociations débiteront le 15 avril. Comme en 1966, le gouvernement provincial doit être représenté à la table de négociations.

Le *Syndicat Canadien de la Fonction publique (CTC-FTQ)* groupe aussi quelque 5,000 employés syndiqués dans le secteur des hôpitaux.

Les 2,500 membres du Syndicat des professionnels du gouvernement

Jusqu'à il y a quelques jours, les professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec étaient groupés dans six syndicats affiliés à la CSN. Sauf un, ils viennent de se fusionner dans le syndicat des professionnels du gouvernement du Québec qui groupe quelque 2,400 membres appartenant à plus d'une trentaine de professions. L'autre est le Syndicat des comptables agréés qui groupe environ 70 membres.

Le Syndicat des professionnels est formé des anciens syndicats des ingénieurs, des ingénieurs forestiers, des arpenteurs géomètres, des agronomes et des interprofessionnels (ce dernier groupait des représentants de 28 professions).

En 1966, les six syndicats de professionnels réunis en un Conseil syndical avaient négocié une première convention collective avec le gouvernement. Ils avaient eu gain de cause après une grève qui avait duré de mai à juillet. Cette première convention expirera le 24 mars prochain. Les négociations pour le renouvellement ont débuté au début de février sous la direction unifiée du nouveau Syndicat des professionnels.

JEAN-PAUL BRASSARD,
président du Syndicat des
professionnels du
gouvernement du Québec.



JEAN GALIBERT,
président du Syndicat
des employés de la
Régie des alcools.



Les 3,000 membres du Syndicat des employés de la Régie des alcools

Ce syndicat est réparti en deux sections: fonctionnaires et ouvriers. Ses 3,000 membres couvrent tout le Québec.

La CSN s'est implantée à la Régie des alcools dès 1961 mais ce n'est qu'en 1964 que chacun des deux groupes a réussi à obtenir son certificat d'accréditation.

Les négociations avec le gouvernement en vue de la première convention collective ont débuté en septembre 1964. Elles ont été marquées par une grève qui a duré du 4 décembre 1964 au 19 février 1965, date de la signature du contrat.

Cette première convention est expirée depuis le 1er novembre 1967. Les négociations pour le renouvellement ont débuté le 6 novembre suivant.

Les 2,000 membres du Syndicat des agents de la Paix

En vertu du Code du travail, ces 2,000 syndiqués n'ont pas le droit de s'affilier à une centrale syndicale mais ils ont une entente de services avec la CSN.

Les membres du syndicat se recrutent dans six ministères provinciaux et un organisme para-gouvernemental. Il y a les gardiens de prison du ministère de la Justice; les surveillants routiers du ministère des Transports et Communications; les garde-chasse et garde-pêche du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche; les gardiens de stationnements du ministère des Travaux publics; les agents de pêcheries, du ministère de l'Industrie et Commerce; les gardiens de l'Institut Philippe-Pinel, du ministère de la Santé, et les agents de l'Office des autoroutes.

Le syndicat a signé en 1966 une première convention collective qui expirera le 28 juillet 1968. Les prochaines négociations doivent débuter en mai.

RAYMOND PION,
président du Syndicat
des agents de la paix.



Les 3,500 membres du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ)

Ces 3,500 syndiqués se recrutent dans les écoles normales et l'enseignement spécialisé (instituts de technologie, écoles de métiers, instituts de technologie agricole, écoles moyennes d'agriculture et écoles des beaux-arts).

Ils ont signé une première convention avec le gouvernement en mai 1966 après une grève d'une quinzaine de jours. Cette convention est expirée depuis le 26 juin 1967. Le syndicat a repris les négociations en juillet 1967 pour son renouvellement.

CLAUDE PROULX,
président du SPEQ.



Les 1,000 membres du Syndicat professionnel des enseignants (SPE)

Ce syndicat groupe environ 1,000 professeurs qui enseignent dans quelque 30 collèges classiques privés.

Pour la première fois cette année, il y a dans ce secteur une négociation d'envergure provinciale où le gouvernement est représenté.

PIERRE BERNIER,
président du SPE.



Les 1,000 membres des syndicats du secteur CEGEP

La CSN est en train de s'implanter solidement dans le nouveau secteur d'enseignement que constituent les Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP).

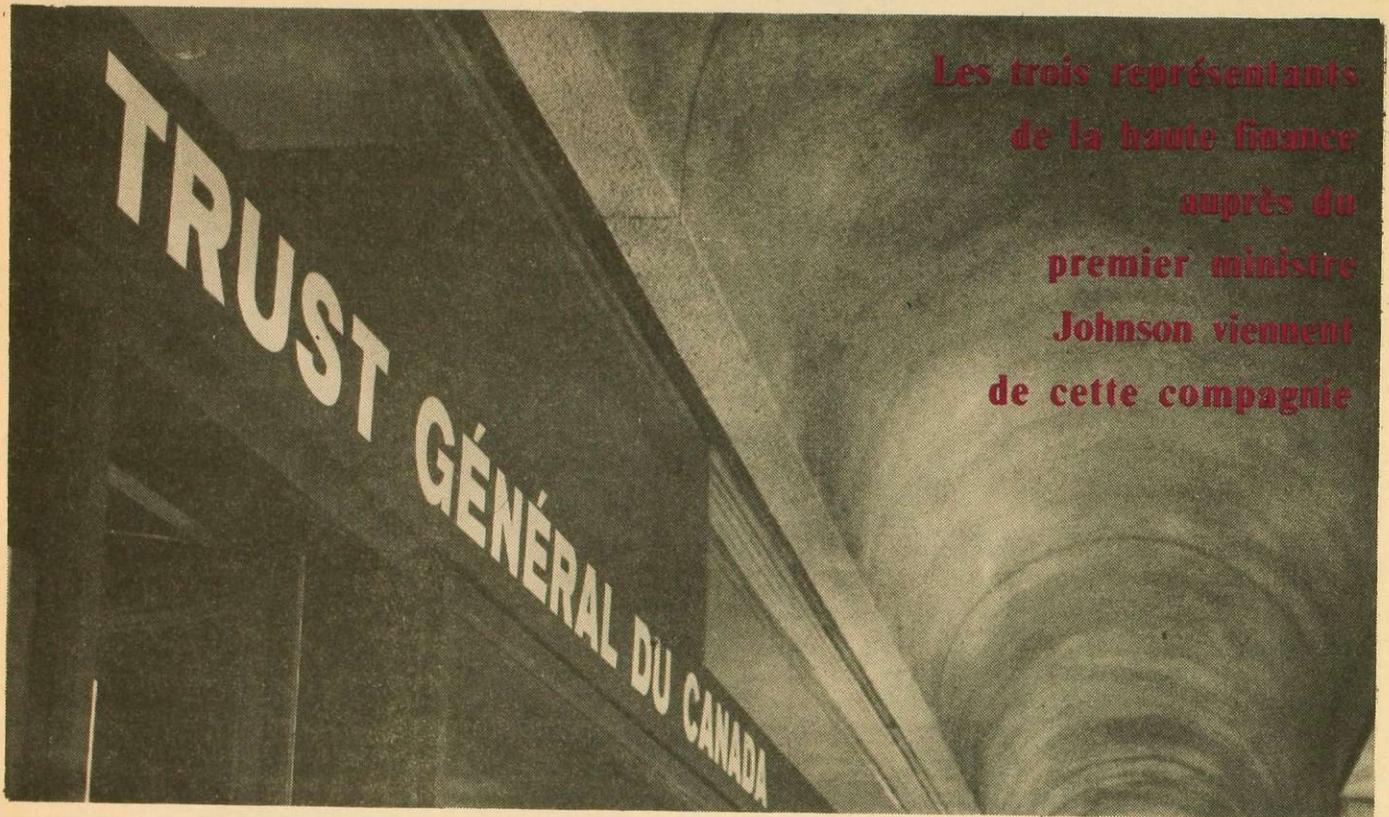
Jusqu'ici, neuf syndicats s'y sont affiliés. On a commencé à négocier ces jours derniers.

On sait que la *Corporation des enseignants du Québec* (CEQ) groupe aussi quelque 50,000 enseignants syndiqués québécois qui sont en négociation avec le gouvernement présentement.

MARCEL THIBEAULT,
président du groupe
de syndicats du secteur CEGEP.



LE TRUST GÉNÉRAL DU CANADA,



Les trois représentants
de la haute finance
auprès du
premier ministre
Johnson viennent
de cette compagnie

On sait que dans notre régime capitaliste les véritables détenteurs du pouvoir économique, aussi bien que politique, sont les gros intérêts financiers, les "trusts" comme on dit en langage populaire.

Le pays du Québec encore moins que tout autre ne fait pas exception à la règle. Historiquement on peut dire que nos gouvernements provinciaux ont toujours été les instruments dociles de la haute finance.

Fait significatif, cette domination a toujours été symbolisée par la présence au sein du cabinet ou dans son entourage de "gros bonnets" envoyés par la rue St-Jacques pour veiller au grain.

On se souvient qu'au début du siècle les ministres des finances du temps qu'on appelait alors "trésoriers" étaient toujours des anglophones issus des milieux de la haute finance.

Il n'y a qu'à parcourir la liste pour s'en rendre compte: En 1867, c'était Dunkin; en

1869, Robertson, en 1876, Church; en 1882, Wurtele; en 1887, Shehyn; en 1891, Hall; en 1896, Atwater; en 1900, Duffy; en 1903, McCorkill; sous le premier ministre libéral Gouin de 1910 à 1921, c'était Weir, Mackenzie et Mitchell; sous le premier ministre libéral Taschereau de 1921 à 1925, Nicol, McMaster, Scott, Stockwell et McDougall; sous la première administration du premier ministre Duplessis, de 1936 à 1939, M.B. Fisher; sous l'administration de M. Adélard Godbout, de 1939 à 1944, J.A. Mathewson.

De 1944 à 1960, M. Duplessis brisa la tradition en transformant le poste de trésorier en celui des ministres des finances et en nommant successivement deux canadiens-français, MM. Gagnon et Bourque. M. Lesage et Johnson ont fait la même chose.

Mais sous M. Duplessis, l'emprise des "trusts" ne s'est pas desserrée pour autant. La province était dominée par le syndicat



nouveau propriétaire du Québec

financier Aymes and Co., de Toronto, et son représentant, Douglas Chapman qui a d'ailleurs joué le même rôle sous M. Lesage.

De plus, le principal représentant de la rue St-Jacques sur le cabinet Lesage était M. George C. Marler qui, siégeant au Conseil législatif, n'était pas élu. M. Eric Kierans, l'ancien président de la Bourse canadienne est aussi venu s'adjoindre à l'équipe en 1963.

M. Daniel Johnson n'a pas su briser la tradition. Mais cette fois-ci c'est le Trust General du Canada qui a investi la place.

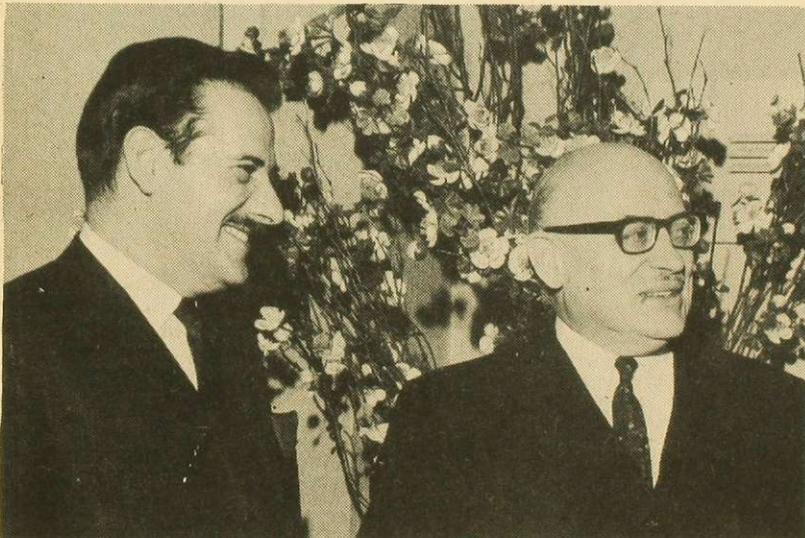
Le 28 octobre dernier il nommait le président de ce trust, Me Marcel Faribault comme conseiller législatif et comme principal conseiller du cabinet en matières économique et constitutionnelle. M. Faribault conserve ses 18 directorats même s'il est dans tous les secrets du gouvernements.

La même journée, le premier ministre Johnson a aussi nommé, Me Jean-Guy Cardinal comme ministre de l'Education et conseiller législatif. C'est la première fois qu'un ministre aussi important au sein du cabinet n'est pas élu dans un comté. Or, M. Cardinal ancien bras droit de M. Faribault, a été recommandé à M. Johnson par ce dernier. M. Cardinal a en effet été secrétaire général du Trust Général du Canada de 1958 à 1965 et directeur général-adjoint en 1965.

Pour compléter le tableau, M. Johnson a nommé comme sous-ministre du nouveau ministère des institution financières, le gérant du Trust Général du Canada à Québec, Me Louis-Philippe Bouchard.

Après cette énumération, on a bien raison d'écrire "Le Trust Général du Canada; nouveau propriétaire du Québec.

Les trois éminences grises qui assurent la domination de la rue St-Jacques à Québec



Mes Jean-Guy Cardinal, à gauche, et Marcel Faribault, à droite, sont photographiés parmi les roses le jour de leur entrée triomphale à la direction des affaires de la province de Québec.

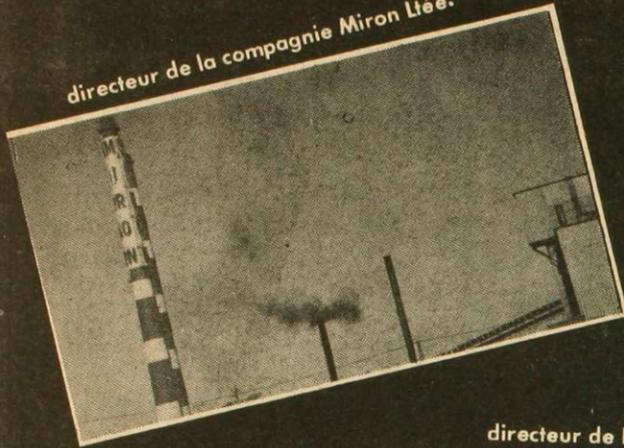


Me Louis-Philippe Bouchard était le gérant du Trust général du Canada à Québec avant que M. Johnson le nomme, en décembre, sous-ministre des institutions financières.

Les 18 directorats de M. Faribault →

Les 18 directorats de

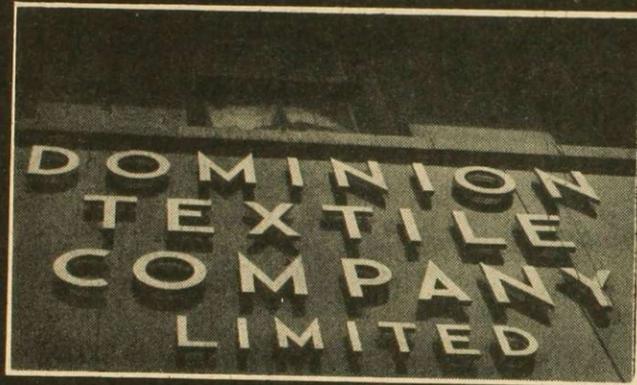
directeur de la compagnie Miron Ltée.



directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien



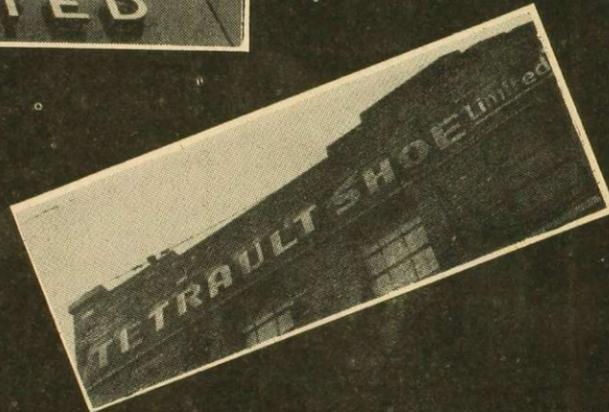
directeur de Dominion Textile Co. Ltd.



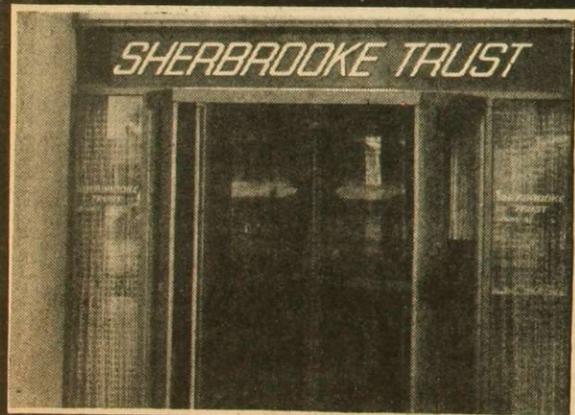
directeur de RoyNat Ltd.



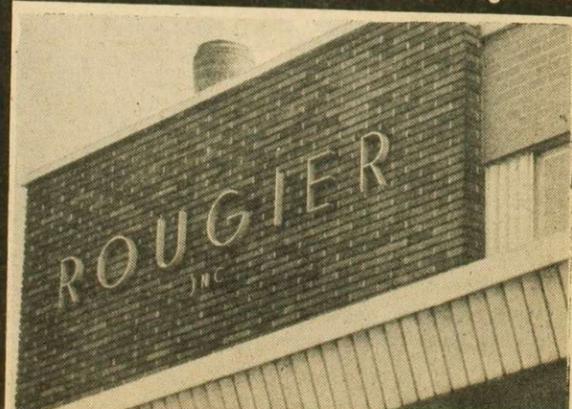
directeur de Tétrault Shoe Ltd. et de Arrow Shoe Ltd.



président de Sherbrooke Trust Co.

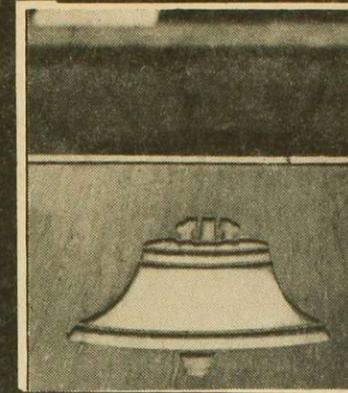


président du conseil d'administration de Rougier Inc.

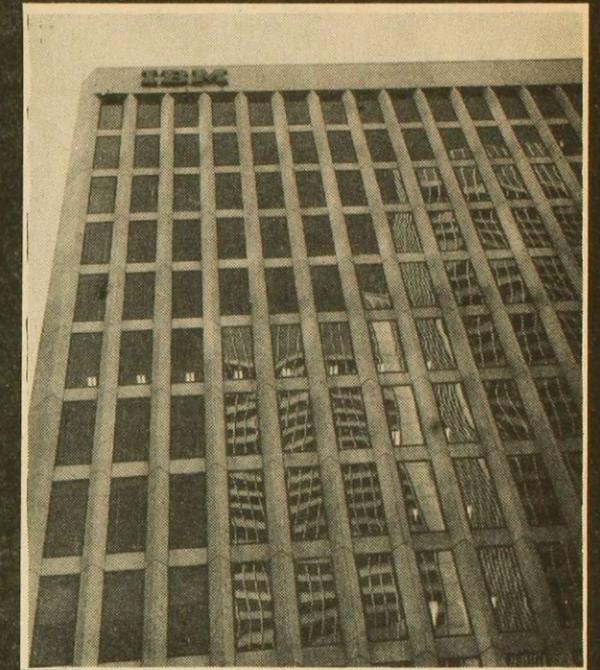


M. Marcel Faribault

directeur de la Cie de Téléphone Bell du Canada



directeur de International Business Machines Co. Ltd. (IBM)



directeur des cie d'assurances Canadienne Mercantile, Canadienne Nationale et Générale de Commerce (groupe Commerce)



directeur de l'Economie, mutuelle d'assurance



directeur de La Prévoyance, cie d'assurances

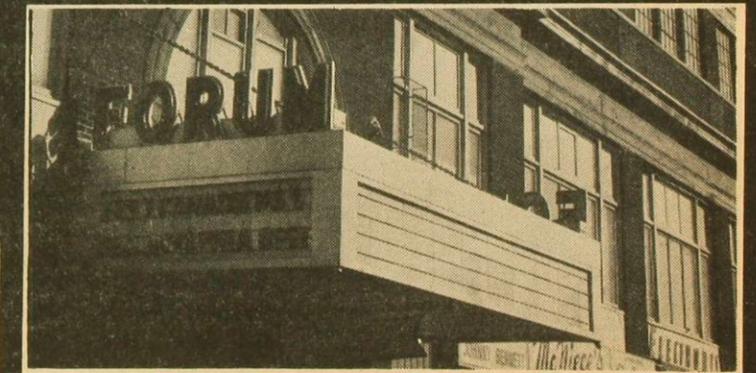


directeur de Corbeil Ltée.



Photos: Jean Saulnier

directeur de Canadian Arena Co., propriétaire du Forum



Pas de sécurité au travail

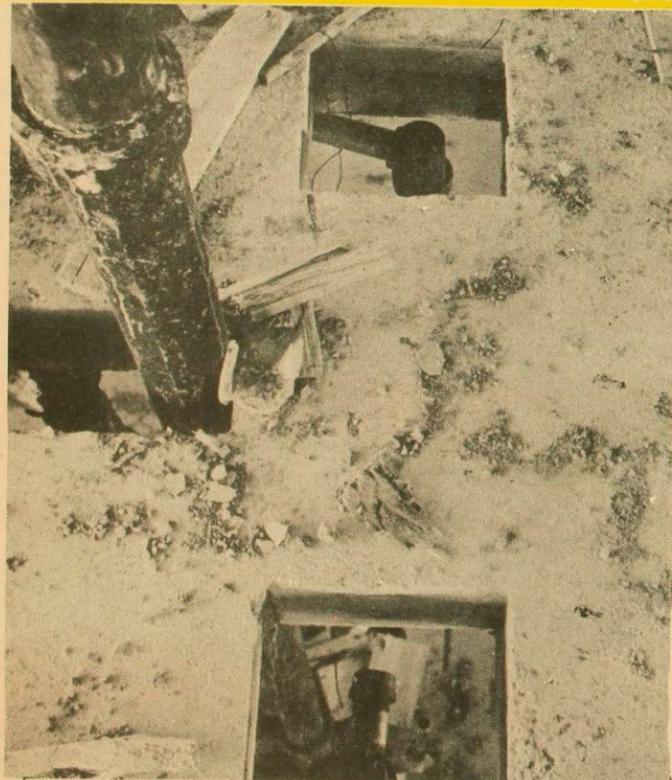
Les règlements ne sont pas appliqués;
un accident à toutes les 30 minutes

Que fait le gouvernement pour prévenir ces accidents? Les règlements de sécurité sont sévères mais il ne se soucie pas de les faire appliquer. En 1967, il n'y a eu que 14,426 inspections au Québec et seulement 49 plaintes ont été portées. Tout simplement, il n'y a pas assez d'inspecteurs au ministère du travail, qui visitent les chantiers.

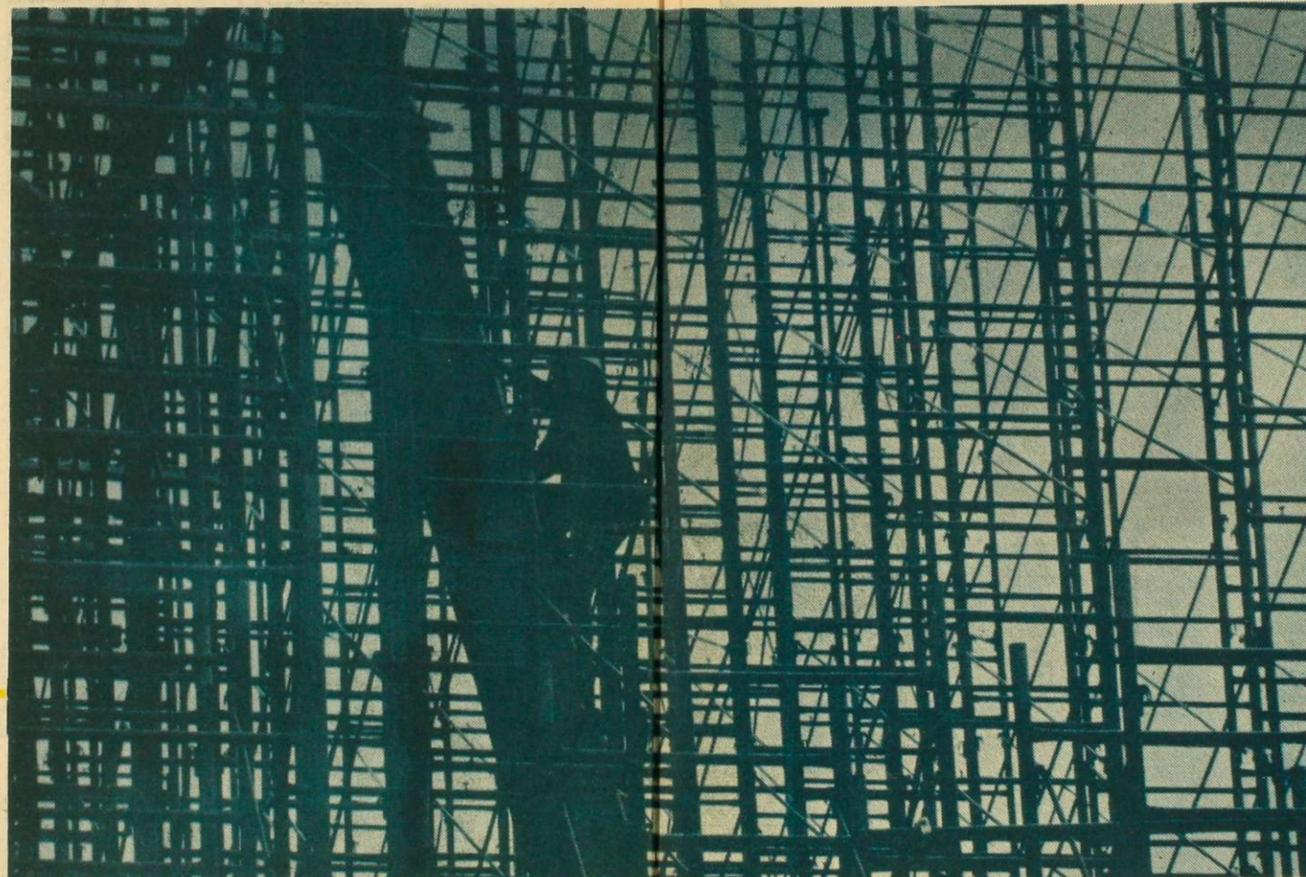
La CSN et la FTQ ont décidé de faire pression auprès du gouvernement pour améliorer cette situation qui confine le scandale. En novembre dernier une lettre a été adressée au ministre, M. Bellemare, pour lui demander d'augmenter le nombre d'inspecteurs. Les pressions syndicales se poursuivront aussi longtemps qu'on ne prendra pas les mesures nécessaires pour que les règlements de sécurité au travail soient respectés par les employeurs.

Deux recrues-vétérans

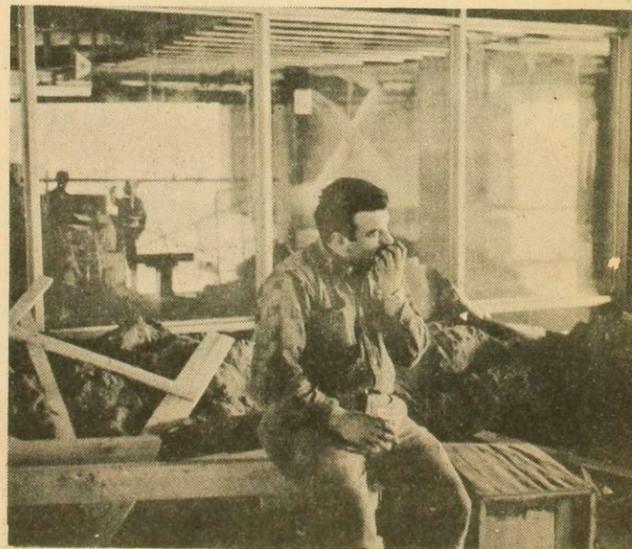
Michel Chartrand et Raymond Legendre viennent d'être embauchés comme permanents par le Syndicat de la construction de Montréal. Tous connaissent Michel Chartrand qui revient au syndicalisme après quelques années d'absence. Quant à Raymond Legendre il a déjà travaillé pour la CSN dans le secteur des hôpitaux à la Fédération des services.



Il y a des trous dans le plancher, on n'a pas jugé bon de les boucher. Si un ouvrier ne les voyait pas, il pourrait se fracturer les jambes.



Le risque que prend ce travailleur qui doit escalader plusieurs fois par jour une structure d'acier illustre bien les dangers du métier.



Ce travailleur mange son sandwich sur l'échafaud car l'employeur n'a pas aménagé d'abri sur le chantier.



Un "ferrailleur" porte une tige métallique sur ses épaules. C'est lourd, ça arrondi et ça écorche les épaules.

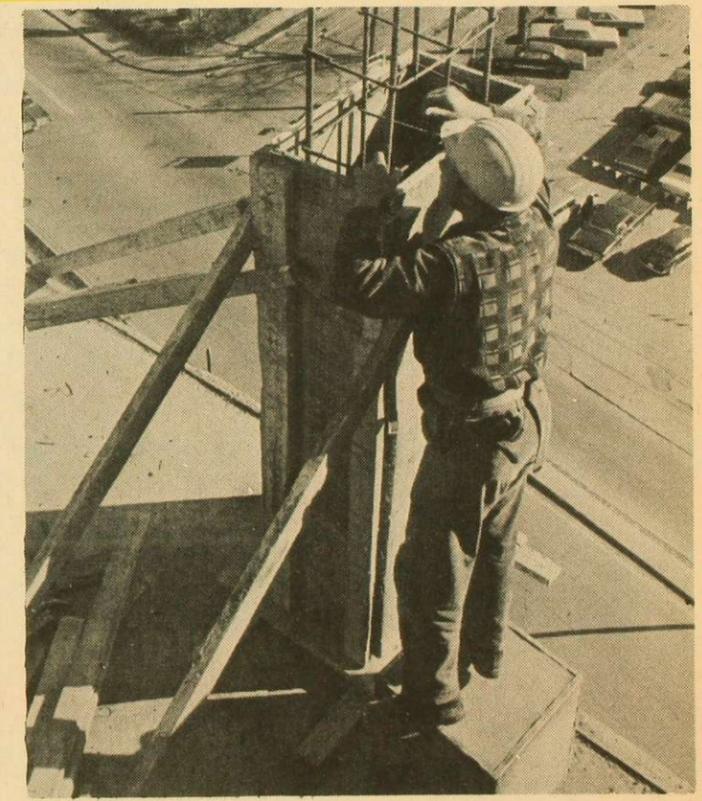
Pas de sécurité d'emploi

Seulement la moitié travaillent;
pourquoi pas le salaire garanti?

Trop souvent on entend les gars dire: "Il faut avoir des connexions pour entrer sur un chantier, les contremaitres ont leur petite préférence". Combien de manoeuvres font parfois de 7 à 8 chantiers par année. Un ouvrier quand il a de 45 à 50 ans on ne veut plus l'embaucher, on le trouve trop vieux. Il y a des employeurs malhonnêtes. Lors de l'embauchage ils garantissent du travail pour un certain temps et ce n'est pas vrai, c'est seulement pour terminer un job en vitesse, ils engagent comme ça des manoeuvres supplémentaires et quelques jours après quand le travail est bien avancé, ils mettent les gars à la porte. Les vacances ça n'existe pas pour les employés de la construction pour eux c'est le chômage. Partir pour des vacances, c'est peut-être rater un contrat. On a vu aussi des entrepreneurs se déclarer en faillite, les ouvriers perdent leur salaire et l'entrepreneur lui recommence sous un autre nom.

Vivre sous la menace constante de se retrouver sans travail, sans lendemain. Il y a présentement 14,900 chômeurs à Montréal dans la construction seulement. On a fait des relevés et on a trouvé que en moyenne les travailleurs de la construction ne gagnent qu'un salaire très bas qui n'est même pas un salaire décent pour faire vivre une famille.

En 1949, M. Jean Marchand avait déclaré: "On pourrait peut-être essayer de trouver une technique pour obtenir une garantie de salaire annuel". Les travailleurs espèrent que le ministre de la main-d'oeuvre se souvienne encore de sa déclaration. De toute façon, le syndicat de la construction de Montréal tente de mettre au point un projet qui garantirait aux travailleurs leur sécurité d'emploi.



Monté sur une boîte placée sur le toit d'un édifice, à des centaines de pieds de hauteur. Que la boîte bascule et...

A Lauzon, plus de 2,000 travailleurs sont à pied



A cause de l'incurie d'Ottawa, le chômage a envahi les chantiers maritimes du Québec

"Ceux qui se tiennent près du gouvernement ont des intérêts financiers contraires aux vôtres. Il y a de grosses compagnies qui ne veulent pas qu'il y ait de marine marchande au Canada, qui ne veulent pas que le cabotage soit réservé à des navires canadiens".

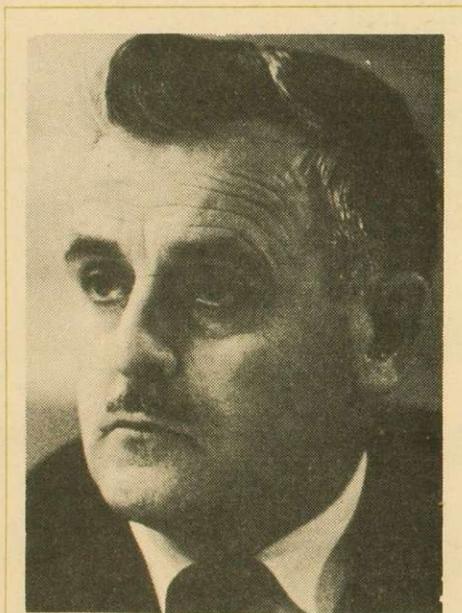
Dimanche le 4 février dans une salle de Lauzon, Adrien Plourde, président de la Fédération des métallurgistes et des mineurs, adresse la parole à plusieurs centaines de travailleurs des chantiers de la Davieshipbuilding et de la George T. Davie dont la plupart sont en chômage depuis décembre parce qu'il n'y a plus de navires à construire ou à radouber.

Depuis deux heures, les travailleurs ont entendu le député de l'endroit leur faire miroiter des contrats qui, ils le savent bien, ne viendront pas ou viendront beaucoup plus tard.

Adrien Plourde n'y va pas par quatre chemins. Il explique que devant la concurrence des chantiers de toutes les parties du monde il n'y a qu'une seule solution: que le gouvernement fédéral amende la loi pour protéger le cabotage et la navigation côtière et qu'il accorde des subventions importantes pour la construction et l'exploitation de navires marchands canadiens.

Mais comme de puissants intérêts s'y opposent le gouvernement, hésitant là comme ailleurs, diminue au contraire ses subventions et laisse la navigation côtière sans protection.

Résultat: les carnets de commande des chantiers maritimes, particulièrement ceux du St-Laurent (Lauzon, Sorel, Mont-



Plourde: les financiers ont des intérêts contraires aux vôtres ...

réal) s'amincissent. Conséquence: les hommes sont mis à pied par milliers. Il y avait 4,450 travailleurs aux deux chantiers de Lauzon en août dernier; il n'en restait plus que 1,700 au début de février. Il y en avait 1,100 à la Canadian Vickers de Montréal. Il n'en reste plus que 600. A Sorel, il y a 1,200 salaires mis à pied sur 2,500.

Et la situation n'ira pas en s'améliorant. Le programme quinquennal de construction du gouvernement fédéral prendra fin en 1970 après avoir insufflé \$394 millions dans l'industrie de chantiers maritimes du pays et avoir mis un peu d'ordre dans la situation embrouillée qui avait prévalu jusque là dans les relations des constructeurs et des politiciens.

L'absence de toute politique gouvernementale fait sentir ses effets désastreux aussi sur le plan technologique. La plupart de nos chantiers seront encore en plus mauvaise position pour concurrencer les chantiers étrangers d'ici quelques années car ils manifestent bien peu de dynamisme sur le plan technologie, comme le soulignait le journaliste Claude Tessier dans une série d'articles publiés récemment dans "Le Soleil". Ils ne seront donc pas en mesure de faire face à la révolution qui se prépare dans le transport maritime.

Si Ottawa ne réagit pas promptement le marasme se sera installé définitivement dans ce secteur et ce n'est pas avec ses cataplasmes (ses cours de recyclage de la main-d'oeuvre, par exemple) qu'il améliorera la situation.

Adrien Plourde ne voit qu'une seule façon de sortir de l'impasse: que tous les syndiqués des chantiers maritimes du pays expriment clairement leur volonté au gouvernement par des marches de protestation et autres manifestations. Il faut qu'Ottawa donne le coup de barre qui s'impose.

La solution: une marine marchande, une nouvelle loi du cabotage

La CSN et sa Fédération de la Métallurgie ont présenté depuis des années mémoire sur mémoire au gouvernement fédéral pour lui indiquer les solutions à la crise chronique des chantiers maritimes. Ottawa a semblé sourd jusqu'ici. Pour lui renouveler la mémoire, la CSN a renouvelé ses demandes dans le mémoire annuel qu'elle a présenté au gouvernement il y a quelques jours.

Voici les principales recommandations:

● Que le cabotage, y compris la navigation côtière, soit entièrement réservé à des navires immatriculés au Canada et appartenant à des compagnies contrôlées par des Canadiens.

● Que l'on veuille à protéger par des subventions suffisantes la construction maritime.

● Que l'on accorde des subventions importantes pour la construction et l'exploitation de navires canadiens au long cours.

● Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que les syndicats soient informés à l'avance et d'une manière détaillée des projets des compagnies et du gouvernement concernant les transformations technologiques, les développements, les contrats de construction, les subventions.

D'autre part, les constructeurs de navires sont d'accord avec ce diagnostic. Des témoignages cités dans "Le Soleil" dernièrement le prouvent. En voici quelques-uns:

M. T. VELIOTIS, vice-président de la Davieshipbuilding: "Ce qu'il nous faut, c'est une flotte marchande canadienne. Il faut déplorer l'absence d'une politique en matière de flotte marchande".

M. GERARD FILION, président de Marine Industries: Il faut une flotte canadienne de haute mer. Sa création ne pourra être réalisée que par une politique canadienne et des subventions aux chantiers.

M. WILBROD BHERER, président du conseil d'administration de la Vickers: L'avenir des chantiers est sombre car nous n'avons pas de flotte marchande. Notre marine côtière n'est même pas protégée. Les navires du Commonwealth y font concurrence parce qu'ils sont considérés au même titre que les navires battant pavillon canadien.

Mais qu'en pense toujours selon le journaliste du "Soleil" le ministre fédéral de l'industrie, M. C.M. DRURY: "Après la guerre, le gouvernement fédéral a réalisé que maintenir une flotte marchande canadienne coûterait très cher et qu'il valait mieux répartir les dépenses et les investissements gouvernementaux dans d'autres ressources".

Et M. Drury de conclure suavement: "Chaque année, on nous lance des cris désespérés: le chômage augmente dans les chantiers à cause de l'absence de contrats. On va au désastre, dit-on. Mais à la fin de l'année, le bilan n'est pas celui qu'on avait prédit".

M. Drury, les 2,500 chômeurs de Lauzon auraient deux mots à vous dire...

Le député se met les pieds dans les plats

Le 5 décembre dernier, le président du Syndicat des chantiers maritimes de Lauzon, Robert Rouillard, dévoilait qu'au moins 2,000 travailleurs des chantiers seraient mis à pied incessamment pour une période de plusieurs mois à cause de l'absence de contrats.

Effectivement, c'est ce qui se produisit dans les jours suivants.

Ignorant vraisemblablement ce qui se passait aux chantiers et crai-

gnant pour sa réélection le député libéral de Lévis à Ottawa, Me Raynald Guay, déplora quelques jours plus tard la "déclaration hâtive" du chef syndical. (Elle ne l'était pas car les employés étaient déjà à pied). Le député accusa aussi le syndicat d'avoir jeté la panique dans la région (n'était-ce pas plutôt de la clairvoyance d'avoir prévu les mises à pied?).

Enfin, M. Guay voulut faire ce qu'il appela "un cadeau des fêtes" aux travailleurs en annonçant que deux destroyers de \$75 millions seraient bientôt construits à la Davieshipbuilding. Un moment, les travailleurs crurent que la période de chômage serait courte mais le député n'avait pas mentionné que les contrats ne seraient pas signés avant le 15 mars prochain et que les navires ne seraient pas mis en chantier avant plusieurs mois. Nous ne lui ferons pas l'injure de penser qu'il avait voulu créer une fausse impression; sans doute avait-il

voulu parler des fêtes 1968-69...

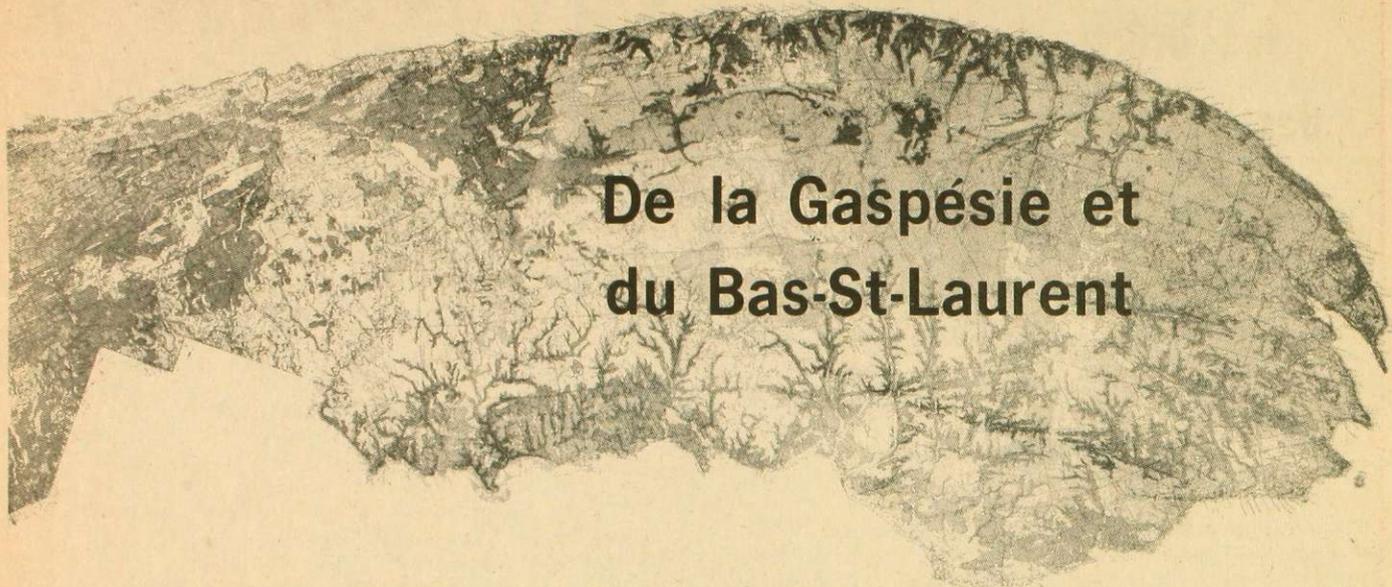
Le député a dû s'expliquer devant plusieurs centaines de travailleurs des chantiers le 4 février. Souhaitons qu'à l'avenir, avant de tenter de jeter l'odieuse de mises à pied sur le dos du syndicat il soit assez sage pour se taire; car il sait fort bien qu'en définitive ce sont les gros intérêts financiers qui remplissent la caisse électorale des "vieux partis" qui sont les responsables de la situation.



Le président Robert Rouillard; il avait prévu les mises à pied.



Le député Guay; il a dû s'expliquer devant les travailleurs.



De la Gaspésie et du Bas-St-Laurent

l'action de la CSN s'étendra aux autres régions

RIMOUSKI — La CSN n'est pas restée indifférente devant l'expérience de planification régionale qui se déroule depuis 1963 dans la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie. Le Conseil central de Rimouski, des syndicats et plusieurs membres y ont participé activement lors de la préparation du plan par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) de 1963 à 1966 et surtout depuis la mise sur pied depuis l'an dernier de structures de participation consultative.

Au début de février plusieurs membres de l'exécutif de la centrale, des directeurs régionaux et des directeurs de services ont participé à Rimouski à une réunion de trois jours en compagnie des ex-aménagistes du BAEQ et des dirigeants du Conseil régional de développement de l'Est du Québec.

Les dirigeants syndicaux ont alors tenté plus précisément de détecter les éléments de l'expérience acquise dans cette région qui seraient "transportables" ailleurs et les actions précises que le mouvement syndical pourrait entreprendre à court terme en ce sens.

C'est principalement au niveau des organismes de participation consultative que continuera de porter, mais en s'intensifiant, l'effort de la CSN en matière de planification.

Selon Marcel Pepin, la CSN agira en favorisant la mise sur pied partout au Québec de conseils économiques régionaux efficaces, dont la composition pourrait bien différer de celle du CRD de l'Est du Québec à cause de caractéristiques régionales propres, mais dont le mandat devra obligatoirement en être aussi un de consultation.

De plus, il est impérieux que la CSN fasse les démarches nécessaires pour que le Conseil d'Orientation économique du

Québec soit restructuré afin de devenir vraiment représentatif. Par contre, le projet d'un Office du Plan est encore trop nébuleux pour que la centrale fasse immédiatement entendre son avis.

Le président ne voit d'un autre côté rien à redire à l'adhésion du mouvement syndical à des structures de consultation puisque ces dernières lui permettront d'être mieux informé et, du même coup, de faire porter ses revendications sur des besoins plus essentiels.

Comme mesure immédiate encore plus concrète, le président de la CSN a donné son appui à Rimouski aux tenants de la juridiction provinciale en matière de main-d'oeuvre.

Selon Marcel Pepin, il faut que le Québec obtienne pleine juridiction en ce domaine et la CSN fera des représentations pour que la province s'organise rapidement dans ce secteur important. Toujours d'après lui, si le Québec ne s'organise pas rapidement, la province n'aura bientôt plus rien à dire dans cette question et n'aura plus qu'un rôle de soutien. "Le Québec doit au contraire occuper pleinement ce secteur sans lequel il devient difficile de planifier".

Interrogé sur l'enthousiasme des dirigeants de la CSN pour les questions de planification économique, Marcel Pepin a répondu que c'était là une façon pour le mouvement syndical de répondre à la préoccupation grandissante de ses membres au sort des travailleurs non-syndiqués. "Le syndicalisme ne crée pas les richesses mais en assure une meilleure distribution", a dit le président en ajoutant que la participation aux prises de décisions par une présence dans les organismes consultatifs en planification contribuerait à la protection des défavorisés.

Au secours des brûlés, des défigurés, des mutilés...

L'Aide médicale québécoise au Vietnam (A.M.Q.V.), en collaboration avec une organisation britannique semblable, a déjà fait expédier pour \$8,500 de médicaments et de fournitures médicales aux régions ravagées par la guerre, en vue de secourir les innombrables victimes des armes américaines dans ce pays.

Marcel Pepin, président de la CSN, est l'une des nombreuses personnalités qui composent le conseil d'appui de l'AMQV, personnalités parmi lesquelles on retrouve, entre autres, MM. Louis Laberge, Raymond Laliberté, André Laurendeau, Lionel Saurel, Jean-Louis Roux, Robert Cliche, et Mmes Pauline Julien, Dyne Mousso et Judith Jasmin. L'organisme est présidé par Mme Thérèse F. Casgrain, et Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique à la CSN, l'un de ses vice-présidents.

Vous êtes invité à souscrire, par chèque ou bon de poste à l'ordre de l'Aide Médicale Québécoise au Vietnam, à l'adresse indiquée dans le bon d'envoi ci-dessous :

AIDE MEDICALE QUEBECOISE AU VIETNAM

C.P. 304
MONTREAL 6, QUE.

NOM.....

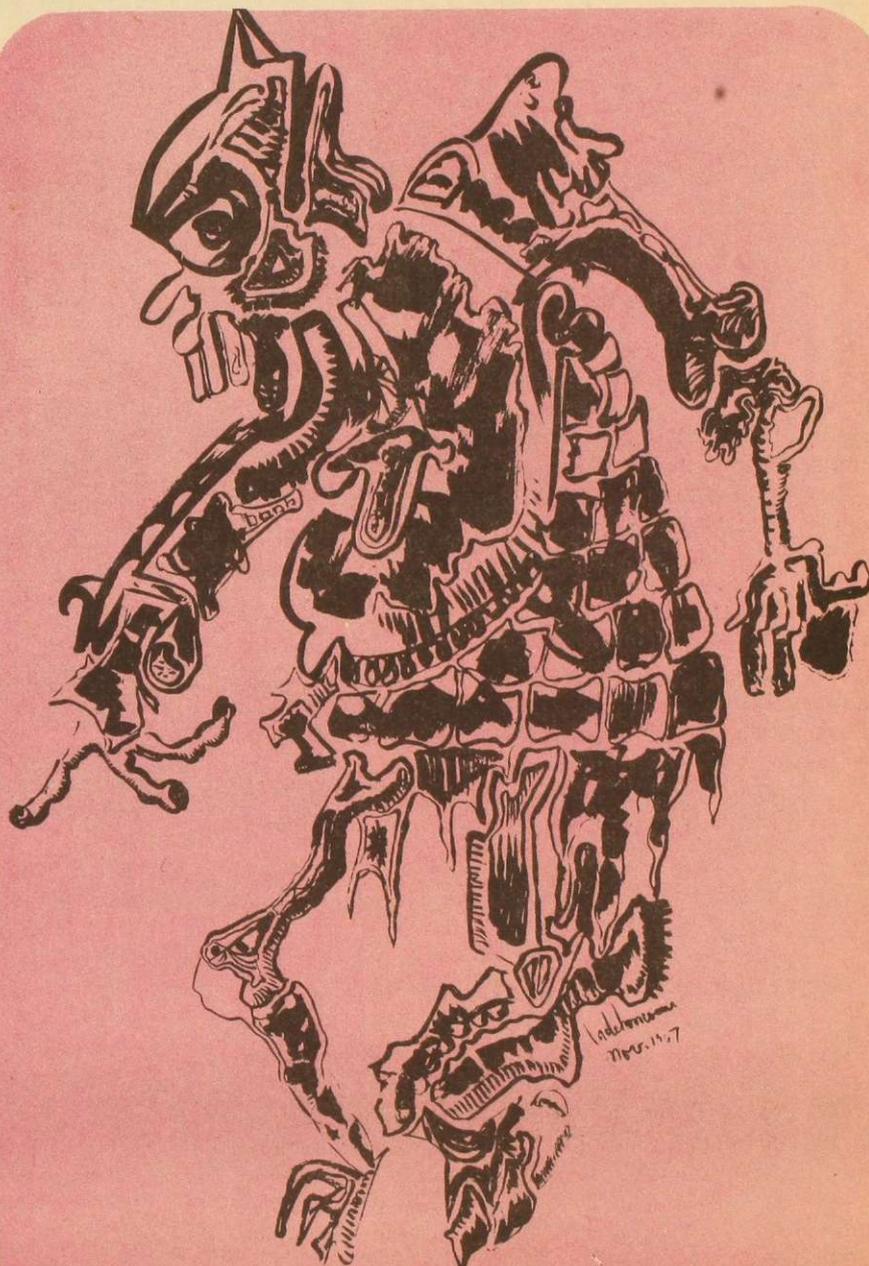
ADRESSE.....

DON INCLUS.....

(Un reçu vous sera remis avec le don)

VIETNAM

Nous avons recueilli pour vous quelques images, entre des milliers d'autres, sur la guerre que le colosse américain contre le petit peuple du Vietnam. Cette guerre immonde, l'une des plus sinistres de l'histoire, est condamnée par à peu près tout ce qu'il y a d'autorités morales sur terre. Aux Etats-Unis mêmes, d'innombrables écrivains, universitaires, étudiants, journalistes, associations et personnalités diverses la dénoncent, mais le fléau continue par la grâce du gouvernement américain, des généraux, des financiers, des fabricants d'armes. Dans cette affaire, les syndicats américains, aux Etats-Unis, comme cela arrive souvent, sont du côté du gouvernement, des généraux, des financiers, des fabricants d'armes. La CSN, elle, à son dernier congrès et dans de multiples déclarations, a dénoncé cette guerre. En voici des images, en voici des témoignages, pour en montrer un peu l'horreur. →



Ce dessin symbolisant les horreurs de la guerre est l'oeuvre d'un étudiant de 14 ans.

La CSN condamne "l'agression américaine"

Le Congrès 1966

"L'action des Etats-Unis au Vietnam est injuste. L'escalade militaire dans ce pays d'Extrême-Orient menace la paix du monde et la menace injustement".

Extrait du rapport du secrétaire-général de la CSN au Congrès d'octobre 1966, adopté par le Congrès.

Le Bureau confédéral

Le bureau confédéral de la CSN, en mai 1967, a fait sien une résolution du Conseil central de Montréal qui, notamment,

- "condamne l'agression américaine au Vietnam";
- "Déclare que seul le retrait des troupes américaines pourra garantir une paix juste et durable au Vietnam et l'autodétermination du peuple vietnamien".

Le mémoire de 1968

Enfin, de nouveau, dans son mémoire du 14 février 1968 au cabinet fédéral, la CSN "condamne énergiquement l'agression américaine au Vietnam et reconnaît au peuple vietnamien le droit inaliénable de se donner un gouvernement de son choix".

Le président

"Dans ce monde actuellement déchiré dans sa conscience et menacé dans sa sécurité légitime par une guerre criminelle, celle du Vietnam, nous souhaitons l'intervention énergique d'un nombre suffisant de gouvernements pour que les troupes des Etats-Unis se retirent et laissent le peuple Vietnamien déterminer lui-même son avenir".

Voeux de Noël et du Nouvel An de Marcel Pepin émis le 21 décembre 1967.



Raser les hôpitaux

A Thanh Hoa: "Les Américains ont piqué sur l'hôpital et ils l'ont complètement rasé. L'hôpital avait une grande croix rouge sur le toit.

Nous avons des photos d'avant et d'après: on voit très bien la croix rouge. Il est donc impossible qu'il ait pu y avoir une erreur."

John Gerassi, *Esprit*, mars 1967



Leurs parents ayant été tués par des bombes américaines, ces enfants nords-vietnamiens, Vu thi Hanh, 6 ans, et Vu Trong Nguyen, 4 ans, sont soignés dans un hôpital d'Hanoï.

L'arme nouvelle: la brûlure

"Dans une province du Delta, le correspondant du New York Times, Charles Mohn, a rencontré une femme dont les deux bras avaient été détruits par la brûlure du napalm. Ses paupières étaient si brûlées qu'elle ne pouvait les fermer, et quand il



était temps de dormir, sa famille devait lui mettre une couverture sur la tête." (traduction de l'anglais)

W.F. Pepper, *Ramparts*, janvier 1967

La torture

"Pendant un temps, la torture par l'électricité était une pratique absolument courante. Elle l'était un peu moins quand j'ai fini mon temps, mais à chaque interrogatoire il y avait passage à tabac." (expression qui signifie l'acte de rouer de coups un prisonnier pour qu'il parle)

"Il était admis que, à condition de ne pas laisser de cicatrices, nous pouvions faire tout ce que nous voulions aux prisonniers. La torture à l'électricité n'en laisse pas."

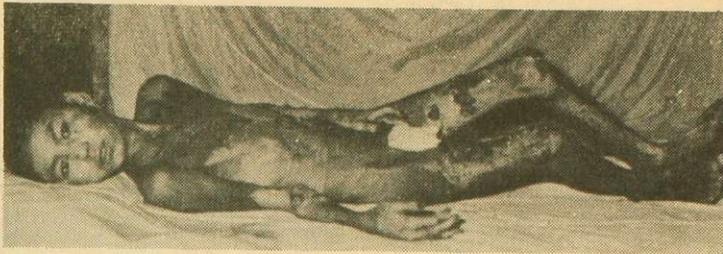
Peter Martinsen, ex-soldat américain, qui a témoigné devant le tribunal Russell, à Copenhague. Cet extrait est tiré de son témoignage paru dans *Le Nouvel observateur* du 3 janvier 1968

Marcel Pepin: une "guerre criminelle"

Le napalm, ce que c'est

"Substance inflammable, produit d'un mélange d'essence avec de 4 à 6% de savons d'aluminium ou de sodium qui lui donnent une consistance gélatineuse... Contenu dans des bombes de diverses catégories, s'attache à la peau et brûle longuement..."

Madeleine Riffaud, AU NORD-VIETNAM
(Chez Julliard, Paris)



En revenant de l'école cet adolescent de 14 ans, Bui Chuong, fut gravement blessé le 25 mai 1967 par un obus américain. Il fréquentait l'école du village de Vinh-sou.

Comment sont faites les bombes à fragmentations

Ces bombes sont des "bombes-mères" qui explosent à une trentaine de pieds au-dessus du sol et projettent 300 petites grenades chacune, puis ces grenades à leur tour projettent chacune 300 petites billes, ce qui fait un total de 90,000 billes par bombe. "Ces billes", écrit Gerassi, après avoir décrit la bombe, "font une très petite entrée, puis, tournant sur elles-mêmes, elles continuent à progresser à l'intérieur du corps. Il est difficile de les extraire... Elles ne peuvent que terroriser la population. Il est tombé sur ce village (Vihn Yen) de 1403 habitants 10 de ces bombes... Un gosse que j'ai vu à l'hôpital de cette ville a perdu les deux yeux".

John Gerassi, "Enquête au Nord-Vietnam" Esprit, mars 1967

Le sang des enfants crie vengeance

"Le quartier ouvrier de Camlo, à l'entrée d'Haiphong... Il était animé, plein d'enfants, bien qu'en partie évacué. Il n'en reste plus que des gravats, des ruines, dans la terre boueuse d'où l'on retire encore des cadavres. Les bombes ont été larguées sur un dispensaire, des habitations ouvrières, un petit four à chaux... Il n'y avait là rien d'autre à bombarder... Quand l'aviation a frappé, les enfants étaient encore au lit. J'ai compté vingt et un petits cadavres."

Madeleine Riffaud, Au Nord-Vietnam



Tran Thi Mui, une ouvrière de 20 ans qui travaillait dans une usine d'Haiphong fut tuée par une bombe américaine.

Un million d'enfants morts ou brûlés

"Un million d'enfants ont été tués ou blessés ou brûlés dans la guerre que l'amérique livre au Vietnam, suivant l'évaluation de William Pepper. Peu d'entre eux parviennent même aux hôpitaux, qui sont rares et éloignés les uns des autres, mais lorsqu'ils arrivent à s'y faire admettre, on les trouve souvent couchés trois par lit ou sur des journaux étalés par terre. Les mouches sont dans les blessures. On y est à court d'articles aussi ordinaires que des vases et des plateaux. Les choses nécessaires à un traitement suffisant des brûlures - gaze, onguents, antibiotiques et plasma - n'existent habituellement pas." (traduction de l'anglais)

Docteur Spock, Préface à un article paru dans la revue américaine Ram-partis, de janvier 1967



Vu Van Luy et ses trois enfants furent tués lors du bombardement américain qui ravagea le village nord-vietnamien de Phu-xa le 13 août 1966.



A St-Hyacinthe

Les travailleurs avertissent le conseil municipal qu'ils veulent de l'action!

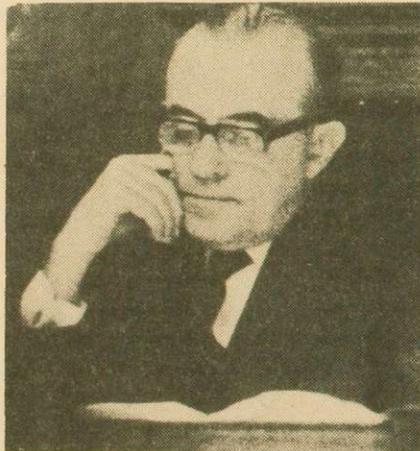
Depuis des années, le Conseil central de St-Hyacinthe (CSN) présentait un mémoire annuel au conseil municipal de la ville. Les travailleurs étaient reçus poliment par les notables mascoutains. Les syndiqués faisaient part de leurs griefs et de leurs suggestions d'intérêt général. On s'échangeait des civilités puis les édiles municipaux classaient soigneusement le document en évitant surtout de se préoccuper de son contenu... jusqu'à la visite de l'année suivante. Cette année, les travailleurs ont décidé qu'ils en avaient assez de ces salamalescs. Le 5 février, les chefs syndicaux accompagnés d'une centaine de travailleurs ont présenté un autre mémoire au conseil municipal sur lequel siège un des leurs, André Gagnon, président du Conseil central. Mais ils ont laissé clairement entendre que ce n'était plus un jeu et que, représentants moraux d'une grande majorité de la population de St-Hyacinthe (les travailleurs), ils entendaient maintenant être pris au sérieux. Ci-dessous, la relation de cette séance mémorable du conseil qui donnera peut-être l'idée salvatrice aux travailleurs d'autres villes d'aiguillonner leurs dirigeants pour qu'ils s'occupent vraiment des intérêts de leurs petits administrés.

Ca c'était rarement vu à St-Hyacinthe. Une salle du Conseil de ville bondée de travailleurs qui venaient présenter leur mémoire au Conseil de ville.

Le maire-notaire, Jacques Lafontaine, qui dirige les assemblées comme

s'il lisait un testament devant le conseil de famille, était visiblement choqué par la présence de tant de travailleurs venus appuyer les revendications contenues dans un mémoire préparé par le Comité exécutif du Conseil Central de St-Hyacinthe et par un délégué de chacun des syndicats de la région.

Or, le mémoire était signé par le président et le secrétaire du Conseil Central. Le président, André Gagnon, est également échevin.



Le maire-notaire trônait au fauteuil présidentiel.

Le maire-notaire demandait à l'échevin-travailleur (ils sont rares au Québec) pour quelle raison les autres membres du Conseil n'assisteraient pas également à la conférence de presse convoquée par le Conseil Central. Pour lui, c'était "inconcevable".

Un travailleur, dans la salle, a murmuré: "S'ils veulent des conférences de presse, qu'ils s'en organisent."

Mais devant les insinuations du maire

qui semblait constater une contradiction entre le travailleur-échevin et le syndicaliste venu formuler des revendications, André Gagnon, offusqué, s'est écrié: "Tant que la population ouvrière me fera confiance sur le plan syndical et sur le plan municipal, je resterai". Il rappelait au maire-notaire que cela ne le regardait pas et devait être décidé par les travailleurs de St-Hyacinthe et non par la bourgeoisie.

Le cri du coeur du travailleur-échevin a été salué spontanément par une salve frénétique d'applaudissements de la part des travailleurs rassemblés dans la salle austère du Conseil de ville dont le décorum est parfaitement étranger aux travailleurs.

Il faut assister à une assemblée du Conseil de ville pour constater que tout dans la procédure tend à rebiffer. C'est un caucus à huis-clos qui décide avant la réunion officielle, de telle sorte que l'assemblée du Conseil est faite de tout-cuit, embarrassée par un jargon juridique qui contribue à rendre plus difficile la compréhension de ce qui se passe et de ce qui se trame.

Des journalistes ont également constaté la présence d'une enregistreuse dans la salle de l'hôtel de ville. Pourquoi et qui avait demandé cette installation nouvelle? Personne ne semblait le savoir; tout le monde s'en doutait.

M. André Gagnon a déclaré que cette année les travailleurs donneraient deux mois de répit au Conseil de ville pour agir à la suite du mémoire présenté par les travailleurs de cette ville.

"Pour nous, la présentation de notre mémoire annuel n'est ni une joute oratoire, ni un échange de compliments artificiels et creux".



Deux mois de répit au conseil pour agir

André Gagnon

"Nous voir chaque année accomplir cette même démarche semble bien avoir créé chez vous cette désastreuse routine de nous recevoir avec d'autant plus d'amabilité que vous prenez si peu au sérieux nos recommandations".

Des oppositions hautaines

"Etant des travailleurs, nous sommes habitués à rencontrer sur notre chemin des oppositions hautaines. C'en est pas en capitulant devant les intérêts particuliers et mesquins, mais en restant fidèles à la recherche du bien commun que les citoyens collaborent à la construction d'une véritable société".

Abolir la Commission Industrielle: Les industriels qui paient de bas salaires bloquent l'expansion industrielle de la ville

Souvent, contrairement à l'impression normale que l'on pourrait avoir, les Commissions industrielles paralysent l'expansion industrielle de nos villes.

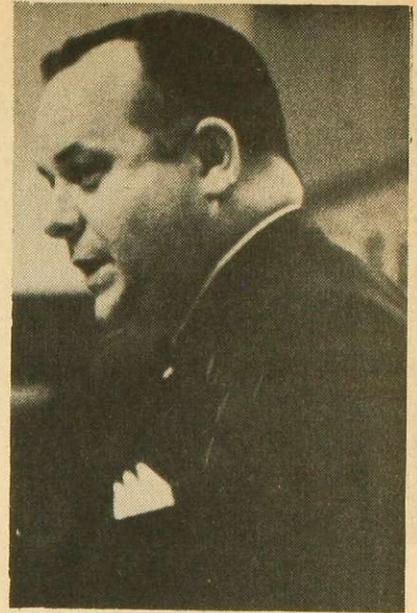
André Gagnon explique que les industriels qui siègent sur ces Commissions pensent d'abord, dans la plupart des cas, à protéger leur réservoir local de main-d'oeuvre à bon marché. Si une nouvelle industrie payant des salaires plus élevés venait s'installer dans la région, les employeurs y verraient immédiatement le danger qui menace leurs profits et l'exploitation facile qu'ils peuvent exercer sur les salariés d'une région.

Au-delà des beaux discours des Chambres de Commerce, la réalité est plutôt révoltante. Les travailleurs de St-Hyacinthe favorisent plutôt la mise sur pied d'une campagne de publicité sur les avantages qu'il y a à construire des usines dans cette région.

Cette responsabilité ne devrait pas être confiée aux industriels ou aux patrons, mais au Conseil de ville, lequel devrait être secondé d'un service dynamique spécialisé dans l'expansion industrielle.

Maintien de la Régie des loyers

Comme on le sait, le Conseil de ville de toute municipalité peut obtenir que soit abolie la Régie des loyers. Un grand nombre de municipalités du Québec l'ont fait.



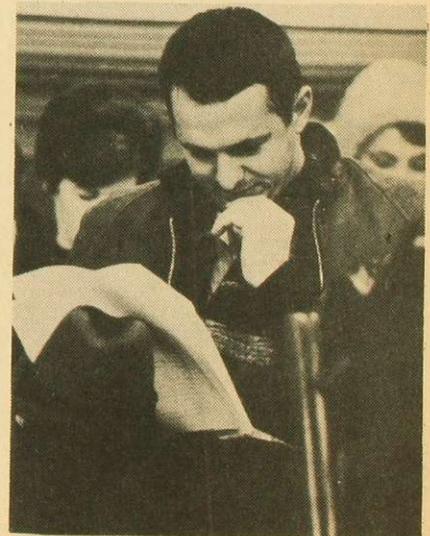
Or, les travailleurs de St-Hyacinthe rappellent, au cas où des propriétaires de logements y penseraient, qu'ils s'opposent à l'exclusion de St-Hyacinthe de la protection de la Régie des loyers.

Achat de terrains par la ville servant à la construction de logements à prix modique

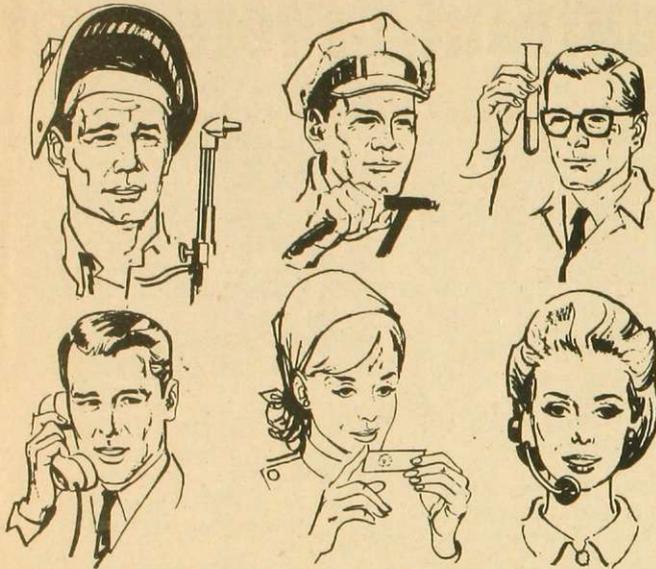
Dans une première démarche visant à assurer aux travailleurs de la ville des terrains à prix modique, les travailleurs demandent que la ville protège les terrains contre les spéculateurs et établisse une politique de logement à prix modique. "Plus tard, nous pourrions créer des coopératives de logement; pour commencer, il faut voir à obtenir des terrains à prix modique pour les travailleurs et ne pas abandonner ceux que possède la municipalité à la spéculation".



Les travailleurs étaient tout yeux, tout oreilles. Ci-dessous, le secrétaire du conseil central, Lauréo Girouard, procède à la lecture.
(Photos: Michel Giroux)



Connaissez-vous la COP?



**Si vous ne la connaissez
pas, pensez-y...
Si vous voulez...**

- Une plus grande sécurité de l'emploi;
- De meilleures conditions de travail et de vie;
- De meilleures relations industrielles —

Alors, vous devriez avoir la consultation ouvrière-patronale où les représentants syndicaux et patronaux, se rencontrant régulièrement, loin de l'ambiance de crise de la table de négociation, peuvent mettre au point —

- Des échanges essentiels réciproques de renseignements;
- Des solutions aux frictions entraînées par les changements technologiques;
- Des programmes de recyclage pour répondre aux exigences nouvelles.

La COP peut préparer la voie

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA, OTTAWA
L'HON. JOHN R. NICHOLSON,
Ministre

GEORGE V. HAYTHORNE,
Sous-ministre



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, ENVOYEZ CE COUPON À:
Monsieur le directeur, Division de la consultation ouvrière-patronale,
Ministère du Travail du Canada, Ottawa 4.
Veuillez m'envoyer de la documentation sur la consultation ouvrière-patronale.
Il existe dans mon établissement une convention collective de négociation
signée avec un syndicat reconnu et légitime.

Nom _____

Compagnie ou syndicat _____

Rue _____

Ville _____ Prov. _____

B166LPR (F)

La campagne d'organisation bat son plein dans l'alimentation à Montréal

Les négociations débuteront ces jours-ci dans le secteur de l'alimentation à Montréal.

Entretemps, la campagne d'organisation bat son plein. Jusqu'ici elle a obtenu des résultats satisfaisants. Mais un dernier effort sera nécessaire pour que l'objectif final soit atteint.

La Cour suprême a pris en délibéré à la fin de janvier l'appel interjeté par Steinberg Ltée et Retail Clerks International Union de la décision rendue à la fin d'octobre 1967 par la Cour d'appel qui déclarait valide et légal le décret relatif au commerce de l'alimentation en détail en cassant une décision antérieure de la Cour supérieure. Depuis octobre, la convention signée en 1963 est également en vigueur. La cause est subjudice depuis 1965.

C'est la deuxième campagne d'organisation dans l'alimentation à Montréal; celle qui a eu lieu de 1961 à 1963 a permis de rejeter l'union de boutique d'un certain Tremblay (FCAI). Elle a mené à la signature de la première convention collective. Celle de 1966 et 1967, qui vise à consolider les positions syndicales après la longue période d'attente due aux procédures judiciaires, promet d'ores et déjà de remporter un aussi vif succès que la première.

Après cinq mois de grève, les employés de Carrier et Frères entrent la tête haute

Les quelque 100 employés de la compagnie Carrier et Frères, qui étaient en grève depuis le 3 septembre 1967 ont conclu une entente avec la partie patronale au début de février.

Les négociations, auxquelles a participé quelques jours le président de la CSN, Marcel Pepin, ont été très ardues et se sont déroulées au ministère du travail pendant plusieurs semaines. L'employeur s'était même refusé à faire une offre au syndicat à la veille de la grève. De plus, les grévistes ont eu à subir les attaques des représentants des gros intérêts de la région, des éditorialistes scribouilleurs qui ont réclamé démagogiquement la fin de l'arrêt de travail sans se soucier le moindre des justes revendications des membres du Syndicat national des employés du transport en commun de la Mauricie.

Voici quelques-uns des points intéressants de la nouvelle convention conclue pour trois ans :

- La compagnie accorde une augmentation de salaire horaire moyenne de \$0.60 répartie sur trois ans dont \$0.38 à la signature du contrat.

- Les officiers du syndicat jouissent de congés payés pour s'occuper de l'application de la convention collective. Un droit d'enquête est accordé au président du syndicat sans aucune perte d'avantages que prévoit la convention collective et particulièrement de salaire, quoique dans ce cas le bénéfice se limite à 50 heures ouvrables par année. Pour les prochaines négociations collectives, trois représentants du syndicat bénéficieront d'une libération payée avec une limite quant au salaire de 150 heures. De plus, les officiers du syndicat bénéficient de libérations sans salaire en tout temps, sur préavis de 24 heures.

- Les employés jouiront de quatre jours de fête chômés et payés annuellement alors qu'ils n'en avaient aucune. En cas de mariage l'employé bénéficie de trois jours payés. Dans le cas du mariage de son fils ou de sa fille, de son frère ou de sa soeur, et du remariage de son père ou de sa mère, il bénéficie d'une journée de congé payée. Au cas de décès du père, de la mère, du conjoint, ou d'un enfant, l'employé a droit à trois jours. S'il s'agit d'une soeur ou d'un frère ou de la belle-mère ou du beau-père, il a droit à deux jours. Il a droit aussi

de prendre congé le jour de la naissance ou du baptême d'un enfant.

- La procédure de règlement des griefs et des mécontentes assure l'arbitrage. En ce qui concerne les mesures disciplinaires, la compagnie s'engage à établir un dossier officiel pour chaque employé et une procédure écrite. L'employé a le droit de consulter son dossier officiel une fois par mois durant

Pendant les 5 mois de grève les chauffeurs d'autobus ont continué à transporter les écoliers matin et soir. Autre précédent qui montre que les grèves de la CSN sont beaucoup plus "civilisées" que ne le prétend le président de la FTQ, M. Laberge: ces sont deux journalistes qui ont présidé le scrutin secret à l'assemblée syndicale qui a mis fin au conflit.

les heures régulières de bureau. De plus, tout fait antérieur à l'arrêt de travail ne peut pas justifier une mesure disciplinaire pour l'avenir. Ces dernières sont aussi sujettes à l'arbitrage.

- Les employés bénéficient d'une semaine de vacances après un an de service, de deux semaines après trois ans, de trois semaines après six ans et de quatre semaines après vingt ans.

- La compagnie s'engage à continuer à fournir les uniformes et les pièces d'équipement qu'elle fournissait à ses employés de même que le service de transport dont ceux-ci bénéficiaient. De plus, dans le cas de poursuites judiciaires prises à la fois contre l'employé et la Compagnie, lorsque l'employé est poursuivi à la suite d'actes exécutés dans l'exercice de ses fonctions à raison d'un acte qui implique la responsabilité de la compagnie, cette dernière assume les frais de défense. La compagnie consent aussi à payer les infractions de vitesse aux règlements de circula-

tion ou aux lois de la route lorsque la vitesse reprochée n'excède pas plus que dix milles à l'heure la vitesse légale.

- Les employés de garage bénéficient d'une réduction de la semaine normale de 54 heures (6 jours) à 45 heures (5 jours), sans aucune baisse de salaire hebdomadaire. Le travail supplémentaire sera distribué par départ-



tement suivant un ordre de rotation déterminé au départ par l'ordre d'ancienneté. Le travail supplémentaire est payé à temps et demi. Dans le cas de rappel au travail, l'employé bénéficie d'un minimum de trois heures au taux du temps supplémentaire. Enfin, une prime de \$0.07 l'heure sera versée aux employés travaillant sur les quarts de soir ou de nuit. Enfin, des allocations de dépenses sont payées aux employés qui effectuent du travail à l'extérieur de la ville où ils ont leur résidence.

- Le groupe des chauffeurs d'autobus bénéficie d'une très grosse amélioration dans ses conditions de travail. La semaine régulière de travail de 54 heures (6 jours) à 45 heures (5 jours) sans baisse du salaire hebdomadaire. La journée normale de travail de neuf heures dans douze heures de disponibilité des chauffeurs qui travaillaient sur des voyages réguliers sera désormais de neuf heures dans onze heures de disponibilité.

A "Town of Mount Royal", les employés luttent pour abattre le système de privilèges du maire Dawson



L'histoire de Old King Reginald

Sur l'île de Montréal, il y a une ville riche.

Elle s'appelle "Town of Mount-Royal". Et depuis 20 ans, ce petit royaume, ghetto bien protégé par sa clôture, est dirigé par le maire Reginald Dawson, un personnage royal digne des contes de fées.

Il ressemble beaucoup à ces rois de l'ancien temps dont on parle dans les contes d'enfants.

Ils ordonnent qu'on leur apporte leur pipe; les serviteurs se précipitent pour la leur apporter. Ils commandent un verre, ils ordonnent aux danseurs de s'exécuter, ils ordonnent n'importe quoi, et ça se fait par enchantement.

Il y en a déjà eu des rois comme cela. Mais aujourd'hui les mams amusent les enfants en leur racontant ces vieilles histoires.

Or, à "Town of Mount-Royal", croyez-nous, il y en a encore un maire qui ressemble beaucoup à ces vieux rois. C'est pourquoi il est mieux connu sous le nom de "Old King Reginald."

Il prend les employés de la ville pour des serviteurs. Le Syndicat national des employés de Ville Mont-Royal tente depuis juillet 1967 de négocier une convention collective; mais il ne veut rien comprendre.

Le petit royaume riche est donc ébranlé depuis le 5 février par une grève des 107 employés de la ville. C'est une grève bien légale.

Le maire, lui, veut que la ville conserve le privilège de changer les heures de travail n'importe quand. Il veut que la ville paye le temps supplémentaire quand elle le veut bien. Il refuse aux employés le droit de refuser des travaux dangereux pour la vie ou la santé.

"La ville entend garder ses privilèges, proclame "Old King Reginald."

Pourtant, il faudra bien qu'il finisse par comprendre que nous vivons au 20e siècle et que les employés de sa ville ont droit, comme les autres, à des conditions humaines de travail.

